

QUARTIER SUACOT

Quartier Suacot - Terre Sainte

Maîtrise d'ouvrage :

RSMAR



Quartier Suacot
97 448 SAINT-PIERRE cedex
e-mail : jeanjacques.glica@rsmar.re

Maîtrise d'Oeuvre :

Architecte mandataire :

Tand'M Réunion
13 ruelle Lallemand - 97410 Saint Pierre
T: 02 93 47 17 34
e-mail : louis@tand-m-architectes.com
web : www.tand-m-architectes.com



BET Structure :

EMCI
e-mail : emci.mickaelmadoure@emci.re

BET VRD :

Dauphinfra
e-mail : bet-dauphinfra@orange.fr

BET Fluides :

AIR
e-mail : a.toullec@darwin-concept.fr

BET QE :

Résiliens
e-mail : simon.chauvat@resiliens.re

Paysage :

AWE
e-mail : awe.paysage@gmail.com

Economiste :

CIEA
e-mail : ciea_contact@ciea.re

DCE

CCTP

LOT 08 - MENUISERIES BOIS



Affaire : **R150-02**

MARS 2026

Ech.

EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	LOT	IDEN.	N° SERIE	INDICE
TMR	QSU	DCE	PDG	ARC	08	000018	1

8. MENUISERIES BOIS	3
8.1 GENERALITES	3
8.1.1 Consistance des travaux.....	3
8.1.2 Prescriptions générales	3
8.1.3 Prescriptions particulières relatives à la fabrication et mise en œuvre des ouvrages	4
8.1.3.1 Normes et réglementations applicables au présent lot	4
8.1.3.2 Classement d'étanchéité à l'air à l'eau et au vent	4
8.1.3.3 Plans – Réservations	5
8.1.3.4 Dessin d'exécution	5
8.1.3.5 Clauses complémentaires.....	6
8.1.3.6 Procès-verbaux	6
8.1.3.7 Réception des supports - implantation.....	6
8.1.3.8 Indépendance des ensembles	6
8.1.3.9 Bois et dérivés.....	7
8.1.3.10 Protection des ouvrages métalliques contre la corrosion.....	8
8.1.3.11 Quincaillerie et ferrage	8
8.1.3.12 Prescription des travaux.....	8
8.1.3.13 Pose des menuiseries.....	9
8.1.3.14 Huisseries	9
8.1.3.15 Nettoyage et protections	9
8.2 LIMITES DE PRESTATIONS	10
8.3 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES	11
8.3.1 Blocs-portes qualité extérieure	11
8.3.1.1 PE-90 – renforcé et sécurisé 1.....	12
8.3.1.2 PE-90 – renforcé et sécurisé 2.....	13
8.3.1.3 PE-90 – renforcé et sécurisé 3.....	13
8.3.1.4 PE-90 – Feu 1	13
8.3.2 Blocs portes de communication intérieure	14
8.3.2.1 PI-90 – Courant 1	15
8.3.2.2 PI-90 – Courant 2.....	16
8.3.2.3 PI-90 – Feu 1	16
8.3.2.4 PI-90 – Feu 2	16
8.3.2.5 PI-90 – Renforcé 1	17
8.3.2.6 PI-90 – Renforcé 2	17
8.3.2.7 PI-90 – Renforcé 3	18

8.3.2.8	PI-90 – Renforcé 4	18
8.3.3	Quincailleries, ferrages et accessoires divers.....	19
8.3.3.1	Anti-panique	19
8.3.3.2	Ferme-porte	19
8.3.3.3	Béquilles.....	19
8.3.3.4	Serrures	19
8.3.3.5	Combinaison des serrures, canons et organigramme	20
8.3.3.6	Contrôle d'accès - CA	21
8.3.4	Ouvrages divers	21
8.3.4.1	Châssis à lames.....	21
8.3.4.2	Cabines de sanitaires.....	22
8.3.5	Mobiliers.....	23
8.3.5.1	Banque d'accueil	23
8.3.5.2	Plan de travail, Meuble haut et bas.....	24
8.3.5.3	Casiers	24
8.3.5.4	Étagères 1 (paysage).....	25
8.3.5.5	Étagères 2 (Portrait).....	25
8.3.5.6	Placard de rangements fermant à clé	26
8.3.5.7	Panneaux d'affichage.....	26
8.3.6	Signalétique	26
8.3.6.1	Signalétique informative et de localisation	27
8.3.6.2	Signalétique générale	28
8.3.6.3	Signalétique extérieure 1	28
8.3.6.4	Signalétique extérieure 2	28
8.3.7	Protection / nettoyage / réception	29
8.3.7.1	Nettoyage en cours de chantier	29

8. MENUISERIES BOIS

8.1 GENERALITES

La présente notice concerne la description et localisation des travaux de :

MENUISERIES BOIS

Les travaux comporteront toutes les prestations et matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des installations à réaliser au titre du présent lot.

Les spécifications techniques qui suivent complètent les spécifications communes à tous les corps d'état que l'Entreprise doit obligatoirement posséder et connaître.

8.1.1 Consistance des travaux

Les prestations du présent lot comprennent :

- Les études, les dessins d'exécution et de détails, compte tenu des dispositifs propres à la présente opération ;
- La fabrication en atelier, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose et la fixation définitive ou le maintien provisoire des menuiseries et/ou mobiliers ;
- La fourniture et mise en œuvre de blocs portes extérieures à peindre, à âme pleine isolante acoustique et coupe-feu.
- La fourniture et mise en œuvre de blocs portes intérieures à peindre ou à parement stratifiées, à âme pleine isolante acoustique et coupe-feu.
- La fournitures et mise en œuvre de façades de placards techniques et de trappes de visite de gaine
- La fourniture de petits matériels et accessoires associés aux différents usages des locaux du projet.
- La fourniture et mise en œuvre de toutes les quincailleries associées à ces ouvrages
- L'indication des réservations des trous de scellement ;
- L'exécution des scellements à sec à l'aide de cheville plastique, cheville à expansion, douille auto-foreuse, etc.
- Les mises en jeu, réglages et ajustages des menuiseries et mobiliers ;
- Les dispositifs propres à assurer la sécurité des travailleurs sur son chantier en général.
- La fourniture au Maître d'Œuvre de tous les documents techniques et tous prototypes.
- Les essais éventuels prévus par les D.T.U. (Documents Techniques Unifiés).
- Etc.

8.1.2 Prescriptions générales

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché ainsi qu'aux normes NF, NF-DTU et NF EN systématiquement applicables au présent marché.

Ces documents et normes ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.

Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'Entrepreneur :

- Sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité ;
- Sur un détail technique particulier, pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans des documents réputés connus de l'entreprise ;
- Sur une norme NF, NF-DTU ou NF EN dont l'application n'est pas imposée dans le présent marché.

NOTA IMPORTANT :

Les entrepreneurs seront tenus de s'assurer, avant la remise de leur offre, que les ouvrages prévus par le maître d'œuvre dans le descriptif ci-après répondent bien aux spécifications ci-dessus. Dans le cas contraire éventuel, l'entrepreneur fera par écrit les observations qu'il jugera utiles, et les joindra à son offre.

8.1.3 Prescriptions particulières relatives à la fabrication et mise en œuvre des ouvrages

8.1.3.1 Normes et réglementations applicables au présent lot

NORMES - D.T.U. y compris additifs, préambules et mémentos et en particulier :

- NF DTU 36.2 (P23-202) : Menuiseries intérieures en bois
- NF DTU 36.5 (P 20-202) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures
- NF DTU 44.1 (P 85-210) : Travaux de bâtiment - Étanchéité des joints de façade par mise en œuvre de mastics

NORMES A.F.N.O.R. (Association Française de Normalisation) et notamment :

- NF P 06-001 : Charges d'exploitation des bâtiments.
- NF P 06-004 : Charges permanentes et charges d'exploitation dues aux forces de la pesanteur.
- NF P 20-101 : Portes et blocs portes – Caractéristiques dimensionnelles
- NF P 20-302 : Caractéristiques des fenêtres
- NF P 23-101 : Menuiseries en bois – Terminologie
- NF P 23-305 : Menuiseries en bois – Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes en bois
- NF P 23-311 : Portes et blocs portes intérieures en bois
- NF EN 312 : Panneaux de particules
- NF EN 316 : Panneaux de fibres de bois
- NF EN 636 + A1 : Contreplaqué – Exigences - avril 2015
- Etc.

8.1.3.2 Classement d'étanchéité à l'air à l'eau et au vent

Le classement d'étanchéité à l'air à l'eau et au vent est déterminé suivant la norme **NF EN 12208 (mai 2000) : Fenêtres et portes - Étanchéité à l'eau - Classification - Indice de classement : P20-509**

Et

Le **FD DTU 36.5 P3 (octobre 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et porte extérieures - Partie 3 : mémento de choix en fonction de l'exposition - Indice de classement : P20-202-3** et sollicitations climatiques

Hypothèses

Rugosité 0

Hauteur des Bâtiments

$18 < H \leq 28$ m

Le classement étanchéité à l'air à l'eau et au vent retenu est :

$A^*_{-3} E^*_{-8} V^*_{A8}$

Classe B pour les ouvrages protégés sous coursives

Classe A pour les ouvrages en pleine façade

8.1.3.3 Plans – Réservations

L'Entrepreneur du présent lot doit **avant la fin de la période de préparation**, fournir au Maître d'œuvre ainsi qu'au Contrôleur Technique pour accord, avant tout début d'exécution tous les plans de construction et de montage de ses ouvrages et remettre simultanément aux autres Entrepreneurs et au Maître d'Œuvre les plans de réservations et de scellements.

Les études, les plans d'implantation d'exécution et de montage sont établis par un Bureau d'Études qualifié et réalisés en accord avec les Entreprises concernées, en respectant les dispositions de principe figurées aux plans d'appel d'offres ainsi que l'organisation des façades définie dans la conception.

L'étude des assemblages est particulièrement soignée, assurant une finition des ensembles aussi parfaite que possible.

L'indication de dimensions de profils portée sur les plans permet de préciser certains détails, les sections de tous les éléments doivent être vérifiées et adaptées aux sollicitations et aux dispositions constructives (charges, surcharges, flèches, etc....).

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser doivent également tenir compte de la nature des supports prévus aux plans et documents d'appel d'offres, et en particulier, pour les tolérances de clair, d'alignement, de fabrication et de mise en œuvre des éléments.

Coordination à prévoir avec les Entreprises des lots concernés.

Les réservations sont précisées en temps voulu aux Entreprises concernées. L'Entrepreneur du présent lot doit vérifier si la position et les dimensions des réservations sont conformes.

Les réservations et regarnissages maçonnés sont dus par le lot GROS-OEUVRE.

Tous les ouvrages de fixation sont à la charge du présent lot (fourniture et pose).

8.1.3.4 Dessin d'exécution.

L'Entreprise du présent lot est tenue de présenter tous les dessins d'ensemble et de détails pour l'exécution des ouvrages et leur mise en liaison avec les autres corps d'état.

Ces dessins préciseront :

- Les dimensions des menuiseries
- Les dimensions des trous de scellements
- Les profils ainsi que les sections adoptées
- Les systèmes de calfeutrement
- La nomenclature complète des serrureries

NOTA IMPORTANT : LES PLANS D'EXÉCUTION DES OUVRAGES SERONT A SOUMETTRE AU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR APPROBATION AVANT FABRICATION

. L'Entrepreneur doit tenir compte des observations et apporte les mises au point et modifications nécessaires jusqu'au complet accord du Maître d'Œuvre.

. Aucun supplément de prix n'est alloué aux aménagements nécessaires pour que les ouvrages soient fabriqués et posés conformément aux Normes D.T.U. et Prescriptions Spécifiques à ce projet.

La prestation de chaque article comporte l'ensemble des calfeutrements par moulures à profils simples.

8.1.3.5 Clauses complémentaires

L'Entreprise accompagne obligatoirement son offre de prix par les documents suivants, pour chacun des types d'ouvrages :

- Le type (marque et référence) des menuiseries proposées
- Un plan de détail renseigné et coté précisant les dispositions de raccordement avec les cloisons et les éléments du Gros œuvre, ainsi que les dispositions d'étanchéité et d'habillage de définition. Notamment en ce qui concerne les ensembles spéciaux, les plans de principe n'étant donnés qu'à titre indicatif, l'Entreprise doit fournir les plans détaillés et cotés pour chaque ensemble et est tenue d'apporter toutes précisions complémentaires à la bonne exécution de ses ouvrages :
- L'avis techniques éventuellement délivré
- Le procès-verbal de toutes les menuiseries
- Liste avec références des quincailleries proposées.

A l'issue de l'exécution des ouvrages et avant la réception provisoire, l'Entrepreneur doit, à ses frais, provoquer les essais nécessaires afin d'obtenir les procès-verbaux pour chacun des types d'ouvrages.

Ces essais sont effectués et les procès-verbaux délivrés par un Bureau et un laboratoire agréé.

8.1.3.6 Procès-verbaux

La justification des classes "E" (Pare-Flammes), "EI" (Coupe-Feu), de radio protection et/ou "isophoniques" demandées pour les bloc-portes, trappes et autres fournitures dues par le présent lot, est obligatoirement fournie :

- Soit par présentation de Procès-Verbaux d'essais réalisés en Laboratoire Officiel pour les performances "feu", "acoustiques" ou radioprotection demandées (compris huisserie, porte, quincaillerie, oculus et accessoires).
- Soit par justification de conformité à la Norme pour ce qui concerne les "blocs-portes PARE-FLAMMES ET COUPE-FEU 1/2 HEURE" suivant Norme Française Homologuée NFP 23.502 (d'Août -1987).

8.1.3.7 Réception des supports - implantation.

Avant tout début des travaux, l'Entrepreneur procède à un examen des supports et fait part au Maître d'Œuvre des observations qu'il pourrait avoir à formuler. Dès réception des supports, l'Entrepreneur doit le tracé des axes de ses ouvrages ; par la suite, il doit coordonner son intervention avec tous les corps d'état intervenant sur ses ouvrages.

8.1.3.8 Indépendance des ensembles

Les dispositifs de fixation et de maintien des ensembles (douilles, pattes, équerres, etc.) dus au présent lot sont étudiés pour assurer la parfaite tenue des ouvrages au « gros-œuvre ».

Un dispositif de "désolidarisation" est prévu à tous les endroits nécessaires et en particulier aux joints de dilatation, en sous face des poutres et planchers, évitant toute répercussion du "travail" de l'ossature primaire (dilatations, températures, flèches, retrait, etc....) sur les ensembles demandés

au présent lot, tout en assurant leur parfaite tenue et le respect des critères d'étanchéités à l'air et à l'eau exigés.

8.1.3.9 Bois et dérivés

8.1.3.9.1 *Échantillons*

Tous les bois sont choisis sur échantillonnages présentés au Maître d'Œuvre (avant mise en fabrication). Il est bien précisé que le Maître d'Œuvre se réserve le droit de refuser tel ou tel échantillon dont l'aspect ne semblerait pas satisfaisant.

L'Entrepreneur doit alors effectuer les recherches nécessaires pour se procurer des bois susceptibles d'approbation.

8.1.3.9.2 *Taux d'humidité.*

Les ouvrages de menuiseries présenteront un taux d'humidité compris entre 9 et 12 avec une rétractibilité conforme à la Norme NF B51-002.

Contre-plaqués et agglomères.

Tous les panneaux contre-plaqués et de particules employés sont conformes aux normes NF B54-100 et suivantes

8.1.3.9.3 *Impression des bois et finitions.*

Toutes les menuiseries intérieures recevront obligatoirement avant pose, une couche d'impression sur la totalité de leurs faces, couche due par l'entreprise du présent lot.

Toutes les menuiseries extérieures auront reçu une impression en usine.

Finition

Porte à peindre au 2 faces.

A charge :

Du LOT PEINTURES :

Les revêtements de finition peinture toutes faces vues.

Finition des chants due par le présent lot et comprenant

- Travaux préparatoires et d'apprêt.
- Une couche de vernis brillant dilué à 30% de « White Spirit »,
- Une couche de vernis brillant pur
- Une couche vernis mat

8.1.3.9.4 *Traitement des bois*

A prévoir suivant recommandations de la Norme NF EN 335 et NF EN 350 définissant les classes de préservation et fixant les spécifications minimales à titre préventif, soit :

Tous les bois mis en œuvre sont traités préventivement à l'aide d'un produit insecticide, fongicide et hydrofuge respectueux de l'environnement, répondant aux législations actuelles.

Traitement évitant toute altération ou bleuissement. La tenue de la pigmentation doit être assurée aux ultra-violets. Un traitement complémentaire pour découpes entailles réalisées sur chantier est assuré. L'Entrepreneur indique clairement la nature de la protection utilisée.

Les produits de traitement préventif des bois doivent être strictement adaptés (sans excès) à la classe d'emploi et les procédés les moins nocifs pour l'environnement sont préférés. Les produits à base de créosotes et PCP ne sont pas autorisés. Les traitements à base de CCA sont interdits. Dans les choix des traitements des bois, les produits certifiés CTB P+ sont exigés. Dans la mesure du possible l'Entrepreneur privilégie les essences naturellement durables pour la classe d'emploi.

Une attestation avec les procès-verbaux et certificats de traitement sont fournis avant la mise en œuvre des bois pour avis au Maître d'œuvre et au Contrôleur technique.

Les produits employés ne doivent pas corroder les pièces métalliques d'assemblage ni les matériaux en contact des autres corps d'état. Ils sont compatibles avec le traitement de finition (cf. lot PEINTURES)

Les pièces de bois en scellement dans la maçonnerie, ainsi que les assemblages exposés à l'humidité recevront obligatoirement avant mise en œuvre un traitement approprié reconnu efficace.

8.1.3.10 Protection des ouvrages métalliques contre la corrosion

Toutes les pièces métalliques, organes et accessoires de fixation en acier, sont protégés contre la corrosion par métallisation ou galvanisation à chaud de 80 microns minimum après fabrication.

Cette valeur moyenne de revêtement est conforme aux valeurs d'épaisseur locale données dans les tableaux 2 et 3 de la norme NF EN ISO 1461 (juillet 1999).

La visserie apparente est en acier inox 18/10.

Sauf indications contraires portées au présent C.C.T.P. ou aux plans d'appel d'offres : tous les ouvrages en aluminium sont anodisés classe 15 EWAA, teinte naturelle.

8.1.3.11 Quincaillerie et ferrage

La quincaillerie et les ferrages sont de première qualité (label NF Q exigé) et de type robuste. Ils sont protégés contre la corrosion soit par nature, (vis acier inoxydable), soit par traitement à la charge du présent lot.

Tous les éléments de quincaillerie et serrurerie doivent être conformes aux spécifications de la Normes NF P26.

Elles sont conformes aux exigences des normes françaises et européennes en matière de résistance à l'effraction et marquées A2P.

Des échantillons de toutes les quincailleries mentionnées au C.C.T.P. sont présentés au choix de l'architecte dès le début des travaux.

8.1.3.12 Prescription des travaux.

L'Entrepreneur doit étudier les profils et sections de ses ouvrages de façon à garantir la bonne tenue dans le temps.

Les menuiseries peuvent être stockées sur le chantier, dans un local ventilé et à l'abri des intempéries, local à choisir en accord avec le Maître d'Œuvre.

Toutes les précautions nécessaires sont prises à la pose, au calage des différents éléments, afin de leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.

Les portes planes de distribution intérieure, posséderont le label N.F.C.T.B., épaisseur minimale de 40 mm. L'Entrepreneur doit assurer à ses frais et pendant toute la durée du délai de garantie, tous les réglages et mises au point nécessaires de façon à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble.

L'Entrepreneur du présent lot doit l'exécution de toutes réservations, prises et scellements, etc.

Après chaque intervention, les locaux sont nettoyés, balayés et les gravois évacués aux frais de l'Entreprise.

8.1.3.13 Pose des menuiseries.

En attendant leur mise en place, les menuiseries sont entreposées à l'abri de l'humidité et dans les conditions telles que la qualité des fournitures ne risque pas d'en être altérée.

Les menuiseries sont posées avec la plus grande précision et en aplomb parfait à leurs emplacements définis par les documents contractuels ou par les ordres du Maître d'Œuvre.

Les angles vifs de toutes les parties susceptibles d'être détériorées pendant l'exécution des travaux, sont protégés au moyen de tout dispositif de protection au choix de l'Entrepreneur. Ce dispositif est laissé en place pendant toute la durée des travaux autant de temps que le Maître d'Œuvre l'exige.

L'Entrepreneur doit toujours vérifier sur place les mesures des ouvrages qui lui sont commandés, de manière qu'ils s'ajustent convenablement aux emplacements où ils doivent être posés, sans que l'Entrepreneur puisse réclamer dans la mesure où les menuiseries ont été commandées avant l'achèvement des maçonneries qui doivent les recevoir.

Sauf spécification contraire, la fourniture et la pose des ferrures (quincaillerie comprise) des menuiseries neuves, sont toujours dues par l'Entrepreneur de menuiserie, qui est ainsi responsable du bon fonctionnement de la totalité de l'ouvrage pendant le délai de garantie.

Toutes les pièces qui doivent rester en contact avec les maçonneries sont traitées avant pose au moyen d'un produit d'imprégnation fongicide et hydrofuge à base de naphthol et de phénol nitré.

8.1.3.14 Huisseries

Mise en œuvre des huisseries

Mise en œuvre par le présent lot dans les cloisons du lot 09 PLÂTERIE et les parois maçonnées et voiles banchés du lot 02 GROS-ŒUVRE, ETANCHEITE ;

Dans les cloisons du lot 09 PLÂTERIE, elles sont posées au moment de la mise en œuvre des ossatures coordination à prévoir avec le lot 09 PLÂTERIE ;

Mise en œuvre dans murs "banchés" par l'Entreprise du lot GROS-ŒUVRE au moment du coulage, coordination à prévoir avec le lot 02 GROS-ŒUVRE, ETANCHEITE.

L'Entrepreneur du présent lot doit :

L'approvisionnement à l'emplacement défini par l'Entrepreneur du lot 02 GROS-ŒUVRE, ETANCHEITE,

Donner les indications de pose et vérifier sur place au moment de la mise en œuvre de chaque bâti que ses indications sont effectivement suivies. La vérification doit notamment porter sur l'aplomb et le remplissage complet et soigné des bâtis.

A l'emplacement des gâches des serrures, il est prévu des capots intérieurs évitant toutes coulures de laitance.

L'Entrepreneur du présent lot doit s'assurer entre autres de l'aplomb et de leur non-dérangement, ainsi que du remplissage soigné des huisseries et bâtis en particulier pour les blocs-portes de qualité acoustique ou feu.

8.1.3.15 Nettoyage et protections

Les gravois résultant de l'exécution des travaux sont évacués des locaux au fur et à mesure, stockés provisoirement à l'emplacement indiqué au point de vue de l'organisation collective du chantier. Le nettoyage des postes se fait au plus tard à la fin de journée.

L'Entrepreneur doit également mettre en place des protections provisoires pérennes et résistantes, notamment au droit des cheminement de chantier ; protections qui sont à déposer les jours précédents la livraison. Il demeure responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.

Les prestations comprendront une protection provisoire des ouvrages terminés contre les salissures pouvant se produire au cours du chantier, projection de ciment, plâtre, peinture, etc.

L'Entrepreneur doit la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux. Cette protection peut être réalisée par vernis pelable, bandes plastiques, emballage etc.

Le choix du mode de protection est laissé à l'Entrepreneur.

La protection normale due par l'Entrepreneur ne s'étend pas aux dégradations provoquées par les autres corps d'état, et dues aux chocs ou salissures profondes telles que rayures, griffes, attaques par des produits chimiques. Elle ne s'applique pas aux surfaces en verre ou glace.

8.2 LIMITES DE PRESTATIONS

Huisseries

A charge :

Du présent lot :

- La fourniture et l'approvisionnement des huisseries.

Du LOT 10 REVETEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES :

- Les revêtements peinture de de finition toutes faces vues.

Du LOT 02 GROS-ŒUVRE, ETANCHEITE :

- La pose des huisseries dans les parois en béton banché et/ou maçonneries.
- Le calfeutrement des huisseries dans les parois maçonneries et en béton.

Du LOT 09 PLÂTRERIE :

- La pose des huisseries dans les cloisons
- Le calfeutrement des huisseries dans les cloisons.

Combinaison des serrures, canons et organigramme

A charge :

Du présent lot

- La fourniture et pose des canons de chantier de l'ensemble des portes du projet
- La fourniture et pose des canons définitifs de l'ensemble des portes du projet
- L'établissement d'un tableau de combinaisons des serrures de l'ensemble des portes du projet

Du LOT 07 METALLERIE, SERRURERIE :

- La fourniture de la liste de ses serrures à combinaisons au présent lot, y compris leur localisation, pour mise en conformité avec ce tableau

8.3 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES

8.3.1 Blocs-portes qualité extérieure

Localisation

Suivant **carnet de menuiseries et plan de repérage**

Au titre de la **circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public** et des bâtiments d'habitation :

- Toutes les commandes d'ouvertures doivent être positionnées à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30m.

L'extrémité des poignées des portes, à l'exception de celles ouvrant uniquement sur un escalier, doit être située à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant.

- Toutes les portes sur dégagement doivent s'ouvrir à 180° sans créer de saillie réduisant la largeur des circulations.
- Les serrures doivent être situées à plus de 0,30 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant.
- L'effort nécessaire pour ouvrir les baies ou portes doit être inférieur ou égal à 50 N, que la porte soit ou non équipée d'un dispositif de fermeture automatique.
- Les portes ou leur encadrement ainsi que leur dispositif de manœuvre présentent un contraste visuel par rapport à leur environnement ;
- Le vantail d'une porte à 1 seul vantail offrira 1UP de passage utile ;
- Le vantail de service d'une porte 2 vantaux offrira un passage utile de 1UP ;
- Les portes de cabines et leur serrure (WC PMR, Douche PMR, Déshabillage PMR) doivent être préhensibles et s'ouvrir vers l'extérieur ;
- Les portes des WC PMR seront munies d'un dispositif de fermeture (en plus du bec de canne ou de la barre de tirage et s'ouvrir vers l'extérieur ;
- Toutes les portes doivent pouvoir être déverrouillées depuis l'intérieur des locaux, par une manœuvre simple (molette, crémone, ...).
- Les bâtis des portes doivent s'adapter à l'épaisseur des cloisons

Les blocs-portes seront conformes aux Normes et ont le label de qualité "NF" et FASTE.

Degrés Anti-effraction : A2P Niveau 3 /A2P* soit Niveau 3 NF - Classe 3 EN – 20 minutes – Mini - A CONFIRMER pour les locaux courants**

Et

CR5 suivant NF EN 1627 pour les locaux sensibles détaillés ci-après.

Huissérie :

Cadre d'huissérie métallique en tôle d'acier électrozinguée de 15/10ème d'épaisseur dans mur en béton banché, à recouvrement. Revêtue d'un primaire - **HM**

Ou

Cadre d'huissérie en bois dur, qualité « à vernir ». Revêtue d'un primaire - **HBD**

Tampons amortisseurs en feuilure des bâtis de portes à mettre en œuvre après les travaux de peinture ou à protéger.

Gorge et joint isophonique périphérique à 1 lèvre en néoprène pelable (dépose de la protection après les travaux de peinture). Tampons amortisseurs en feuille de portes à mettre en œuvre après les travaux de peinture ou à protéger.

Porte à recouvrement 4 faces

Âme isolante et coupe-feu, composée d'un complexe absorbant renforcé et de 2 parements en tôle galvanisé épaisseur 8/10ème reliés par un cadre rigide.

Livrée avec une peinture d'apprêt

Plinthe aluminium et rejet d'eau en partie basse

Hauteur suivant plans et tableaux de repérage.

Largeurs suivant plans et tableaux de repérage.

Section : 52 mm.

« Courant »

Ensemble des blocs-portes sauf les blocs portes à caractère « Étanche », « Qualité Feu », « Isophonique »

« Étanche »

Classement étanchéité à l'air à l'eau et au vent : **Voir article** Erreur ! Source du renvoi introuvable.

L'ensemble du bloc-porte sera réalisé suivant les normes pour un usage extérieur et devra la classification AEV ou AV suivant destination.

« A qualité feu »

Suivant **plans** et **notice de sécurité incendie**

Ensembles spéciaux, pour blocs-portes pleins de classe E (Pare-Flamme) ou EI (Coupe- Feu), compris joints périphériques spéciaux montés en gorge. Degré de résistance au feu suivant localisation. P.V exigés.

« Isophonique »

Portes Isophoniques à indice global pondéré d'affaiblissement acoustique, compris imposte éventuelle de R(A) suivant localisation avec plinthe automatique encastrée dans la traverse basse compris joints périphériques spéciaux montés en gorge pour porte à qualité isophonique. Procès-verbal d'essai par laboratoire qualifié exigé.

8.3.1.1 **PE-90 – renforcé et sécurisé 1**

Localisation

RDC

B00CIR15 Circulation - Accès Poste de Filtrage

Caractéristiques techniques

Bloc porte renforcé et sécurisé Classe CR5 – Suivant NF EN 1627

Équipement

BQ1

SE0 - Ouverture automatique sur poste sécurité après identification par visio

Finition

FI 1 - A peindre

8.3.1.2 PE-90 – renforcé et sécurisé 2

Localisation

RDC

C00SAS Sas - Accès Armurerie

C00CIR1 Circulation - Accès Armurerie

Caractéristiques techniques

Bloc porte renforcé et sécurisé Classe CR5 – Suivant NF EN 1627

Équipement

BQ1

SE0 - Ouverture automatique sur poste sécurité après identification par visio

BAP 1V

Finition

FI 1 - A peindre

8.3.1.3 PE-90 – renforcé et sécurisé 3

Localisation

RDC

B00PAL13 Palier Accès R+1

Caractéristiques techniques

Bloc porte renforcé et sécurisé Classe CR5 – Suivant NF EN 1627

Équipement

BQ1

SE0 - Ouverture automatique sur poste sécurité après identification par visio

BAP 1V

Finition

FI 1 - A peindre

8.3.1.4 PE-90 – Feu 1

Localisation

RDC

B00SER5 Local serveur

Caractéristiques techniques

Qualité feu

Ei30

Équipement

BQ1

SE 0 - Fermeture à code mécanique

Finition

FI 1 - A peindre

8.3.2 Blocs portes de communication intérieure

Qualités requises

Au titre de la **circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public** et des bâtiments d'habitation :

- Toutes les commandes d'ouvertures doivent être positionnées à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30m.

- L'extrémité des poignées des portes, à l'exception de celles ouvrant uniquement sur un escalier, doit être située à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant.

- Toutes les portes sur dégagement doivent s'ouvrir à 180° sans créer de saillie réduisant la largeur des circulations.
 - Les serrures doivent être situées à plus de 0,30 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant.
 - L'effort nécessaire pour ouvrir les baies ou portes doit être inférieur ou égal à 50 N, que la porte soit ou non équipée d'un dispositif de fermeture automatique.
 - Les portes ou leur encadrement ainsi que leur dispositif de manœuvre présentent un contraste visuel par rapport à leur environnement ;
 - Le vantail d'une porte à 1 seul vantail offrira 1UP de passage utile ;
 - Le vantail de service d'une porte 2 vantaux offrira un passage utile de 1UP ;
 - Les portes de cabines et leur serrure (WC PMR, Douche PMR, Déshabillage PMR) doivent être préhensibles et s'ouvrir vers l'extérieur ;
 - Les portes des WC PMR seront munies d'un dispositif de fermeture (en plus du bec de canne ou de la barre de tirage et s'ouvrir vers l'extérieur ;
 - Toutes les portes doivent pouvoir être déverrouillées depuis l'intérieur des locaux, par une manœuvre simple (molette, crémone, ...).
 - Les bâtis des portes doivent s'adapter à l'épaisseur des cloisons
- Les blocs-portes seront conformes aux Normes et ont le label de qualité "NF" et FASTE.

Degrés Anti-effraction : A2P Niveau 3 /A2P* soit Niveau 3 NF - Classe 3 EN – 20 minutes – Mini - pour les locaux courants**

Et

CR5 suivant NF EN 1627 pour les locaux sensibles détaillés ci-après.

Huissierie :

Cadre d'huissierie métallique en tôle d'acier électrozinguée de 15/10ème d'épaisseur dans mur en béton banché, à recouvrement. Revêtue d'un primaire - **HM**

Ou

Cadre d'hubisserie en bois dur, qualité « à vernir ». Revêue d'un primaire - **HBD**

Tampons amortisseurs en feuilleure des bâtis de portes à mettre en œuvre après les travaux de peinture ou à protéger.

Gorge et joint isophonique périphérique à 1 lèvre en néoprène pelable (dépose de la protection après les travaux de peinture). Tampons amortisseurs en feuilleure des bâtis de portes à mettre en œuvre après les travaux de peinture ou à protéger.

Porte à bords droits / à recouvrement

Âme isolante et coupe-feu

Revêtement 2 faces hydrofugé livrée reliés par un cadre rigide en bois exotique dur ou pin. Livrée avec une peinture d'apprêt

Ou

Âme incombustible semi isolée et résistante au feu

2 faces en tôle acier laqué assemblée sur chant inox par rivet inox

Hauteur suivant plans et tableaux de repérage.

Largeurs suivant plans et tableaux de repérage.

Section : 40 mm à bords droits / 50 mm à recouvrement pour les blocs-portes à qualité feu

« Courant »

Ensemble des blocs-portes sauf les blocs portes à caractère « Qualité Feu », « Isophonique »,

« A qualité feu »

Suivant **plans** et **notice de sécurité incendie**

Ensembles spéciaux, pour blocs-portes pleins de classe E (Pare-Flamme) ou EI (Coupe- Feu), compris joints périphériques spéciaux montés en gorge. Degré de résistance au feu suivant localisation. P.V exigés.

8.3.2.1 **PI-90 – Courant 1**

Localisation

R+1

B01VES7 Vestiaires (SG)

Caractéristiques techniques

Courant – âme pleine

Équipement

BQ1

SE 2 – Fermeture à clé décondamnation intérieur

Finition

FI 1 - A peindre

8.3.2.2 PI-90 – Courant 2

Localisation

RDC

B00SAN8 Sanitaires femmes
B00SAN8 Sanitaires hommes
C00SAN6 Sanitaires armurerie

R+1

B01SAN8 Sanitaires Femmes Douches
B01SAN9 Sanitaires Hommes Douches
A01SAN4 Sanitaires Femmes Douches
A01SAN5 Sanitaires Hommes Douches

Caractéristiques techniques

Courant

Équipement

BQ1

SE 3

Finition

FI 1 - A peindre

8.3.2.3 PI-90 – Feu 1

Localisation

RDC

B00ENT7 Local entretien

R+1

B01ENT2 Local entretien

Caractéristiques techniques

Qualité feu

Ei30

Équipement

BQ1

SE 2 – Fermeture à clé décondamnation intérieur

Finition

FI 1 - A peindre

8.3.2.4 PI-90 – Feu 2

Localisation

RDC

B00LCT6 Local TGBT / SSI Alarme / Vidéo / Onduleur

Caractéristiques techniques

Qualité feu

Ei30

Équipement

BQ1

SE 0 - Fermeture à code mécanique

Finition

FI 1 - A peindre

8.3.2.5 PI-90 – Renforcé 1

Localisation

RDC

C00SAS3 Sas

Caractéristiques techniques

Bloc porte renforcé et sécurisé - Classe CR5 – Suivant NF EN 1627

Équipement

BQ1

SE0 - Ouverture automatique sur poste sécurité après identification par visio

Finition

FI 1 - A peindre

8.3.2.6 PI-90 – Renforcé 2

Localisation

RDC

C00ALV2 Alvéole

C00ALV4 Alvéole

C00CHA5 Chambre Armurerie

Caractéristiques techniques

Bloc porte renforcé et sécurisé Classe CR5 – Suivant NF EN 1627

Équipement

BQ1

SE0 - Ouverture automatique sur poste sécurité

Finition

FI 1 - A peindre

8.3.2.7 PI-90 – Renforcé 3

Localisation

RDC

- A00PL2** Poste de filtrage
- B00PER3** Officier de permanence
- B00CHA4** Chambre Officier de permanence
- A00CHA3** Chambre Chef de poste et adjoint

R+1

- A01PER1** Salle du personnel
- A01CHA3** Chambre plantons
- A01CHA2** Chambre plantons
- B01BUR6** Bureau SG

Caractéristiques techniques

Bloc porte renforcé et sécurisé – **Classe CR requise**

Équipement

BQ1

SE 2 – Fermeture à clé décondamnation intérieur

Finition

FI 1 - A peindre

8.3.2.8 PI-90 – Renforcé 4

Localisation

R+1

- B01CHA3** Chambres des punis hommes/femmes
- B01CHA4** Chambres des punis hommes/femmes
- B01CHA5** Chambres des punis hommes/femmes

Caractéristiques techniques

Bloc porte renforcé et sécurisé – **Classe CR requise**

Équipement

BQ1

SE 1 – Fermeture à clé

Finition

FI 1 - A peindre

8.3.3 Quincailleries, ferrages et accessoires divers

Toutes les quincailleries sont toutes de catégorie d'utilisation de grade 3 selon la DIN EN 1906 - édition décembre 2012.

Le traitement de surface de ces quincailleries et de leurs fixations doit être de grade 4, conformément à la norme NF EN 1670

- Toutes les quincailleries (garnitures de portes sur plaques ou rosettes, poignées, crémones, butées de sol et de mur,) seront d'aluminium brossé.
- Paumelles acier, quantités suivant poids du vantail
- Butée de bas de porte à chaque vantail en caoutchouc blanc sur alu anodisé naturel, (pose au sol ou surplinte).
- Plinthe automatique encastrée dans la traverse basse pour portes "Isophoniques", joint caoutchouc spécial pour porte à qualité feu.
- Pastilles souples en feuillures pour portes ne comportant pas d'hubriserie isophonique. Les pastilles doivent être en matériaux pérennes à la compression et doivent être fixées mécaniquement et non par collage

8.3.3.1 Anti-panique

8.3.3.1.1 *Anti-panique BAP 1V*

Barre anti-panique horizontale pour **porte à 1 vantail** avec module extérieur avec ouverture de l'extérieur par béquille condamnable.

8.3.3.2 Ferme-porte

Les ferme-portes équipant les portes à qualité feu seront conformes à la Norme EN 1154 et devront être capables, lorsqu'ils sont montés conformément aux instructions de pose du fabricant, de fermer la porte équipée, à partir de n'importe quel angle d'ouverture.

Angle d'ouverture maxi 180°.

8.3.3.2.1 *Ferme porte type FP 1*

Ferme-porte à came automatique permanent hydraulique et réglable, avec temporisation à la fermeture **pour portes à 1 vantail**.

8.3.3.2.2 *Ferme porte encastré type FP 3*

Ferme-porte automatique permanent hydraulique et réglable (force en rapport avec le poids du vantail avec frein à l'ouverture, temporisation et bras anti-vandalisme **pour porte à 1 vantail de classe EI ou E**

8.3.3.3 Béquilles

8.3.3.3.1 *Béquille type BQ 1*

Ensemble poignée/béquille, compris rosettes à entrée correspondante, ressort de soutien en serrure, et caches sur découpes non utilisées dans la porte, aveugles.

8.3.3.4 Serrures

Les serrures sont équipées d'un **ressort de soutien renforcé pour béquille "lourde"**.

Toutes les serrures à mortaiser seront choisies dans la même dimension de coffre permettant leur interchangeabilité sans modifications.

8.3.3.4.1 Serrure type *SE 0*

Serrure sécurisé – Voir 8.3.3.6

8.3.3.4.2 Serrure type *SE 1*

Serrure de sûreté à bec de cane (1 entrée) à canon européen profilé à combinaisons.

8.3.3.4.3 Serrure type *SE 2*

Serrure de sûreté à bec de cane avec cylindre à bouton (1 entrée et une décondamnation intérieure) à canon européen profilé à combinaisons.

8.3.3.4.4 Serrure type *SE 3*

Serrure à bec de cane à condamnation à voyant (libre/occupé) et système de décondamnation extérieure sans clé.

8.3.3.5 Combinaison des serrures, canons et organigramme

Prestation : Mise en combinaison sur organigramme de l'ensemble des clés, suivant plans

Un tableau de combinaisons des serrures concernant toutes les ouvertures est établi par L'Entrepreneur du présent lot, assisté du technicien du fournisseur des serrures. Il est présenté pour accord au Maître d'Œuvre.

L'Entrepreneur du présent lot doit prévoir la mise en conformité de ses serrures avec ce tableau, en coordination avec les autres lots.

Il est prévu :

1 ORGANIGRAMME GENERAL DE CHANTIER comprenant :

Un jeu de trois clés par canon + 5 clés de PASSE GENERAUX

1 ORGANIGRAMME DEFINITIF comprenant :

Passe Partiel 1 pour les portes permettant d'accéder à :

- Zone PAF / OP (RDC + etage)

Passe Partiel 2 pour les portes permettant d'accéder à

- Zone SG + punis (RDC + Étage)

NOTA : La porte entre PAF et SG à l'étage doit être sur le pass du PAF/OP

Passe Partiel 3 pour les portes permettant d'accéder à

- Zone Armurerie

Prévoir 10 clés pour chaque type de passe

Passe à bille non copiable

L'Entrepreneur du présent lot est responsable des clés pendant toute la durée du chantier.

L'Entrepreneur du présent lot doit étendre l'organigramme existant après vérification de cette possibilité, au minimum d'un passe général pour certains locaux.

L'Entrepreneur du présent lot doit s'assurer auprès du fournisseur que le modèle retenu est poursuivi dans sa fabrication afin de permettre l'adaptation sur des extensions futures.

A charge :

Du présent lot

- La fourniture et pose des canons de chantier de l'ensemble des portes du projet
- La fourniture et pose des canons définitifs de l'ensemble des portes du projet
- L'établissement d'un tableau de combinaisons des serrures de l'ensemble des portes du projet

Du LOT METALLERIE, SERRURERIE :

- La fourniture de la liste de ses serrures à combinaisons au présent lot, y compris leur localisation, pour mise en conformité avec ce tableau

8.3.3.6 Contrôle d'accès - CA

A charge :

Du présent lot

- La pose système de verrouillage intégré à la porte

Du LOT CFO/Cfa

- La fourniture du système de verrouillage à intégrer à la porte
- Lecteur de carte

8.3.4 Ouvrages divers

8.3.4.1 Châssis à lames

Localisation

R+1

En imposte des cloisons séparatives sur la circulation principale sur sanitaires, chambre des punis, vestiaires et bureau SG et entre chambre des plantons et salle de repos

Châssis à lames orientables sur axes de rotation central engravés dans un cadre dormant en bois exotique rouge qualité à vernir

Le système sera conçu pour recevoir des **lames de verre de 152 mm de large et de 6 mm d'épaisseur (feuilleté P1A Stadip 33.2)**

Entre-axe des lames - 140 mm, recouvrement des lames de 12 mm.

Les profilés latéraux et les porte-lames sont en acier galvanisé prélaqué teinte aluminium ou en aluminium anodisé naturel.

Les ensembles comprendront 4 lames

Les lames seront orientées par leviers latéraux et tringle, avec blocage en position fermée.

Mise en œuvre : y compris fixations, étrésillons de pose, réglages, ajustage et tous détails.

MODE DE MÉTRÉ : Au m²

Exemple de produit :

NACO T152 de chez Apimex ou équivalent

8.3.4.2 Cabines de sanitaires

Localisation

Cabines et séparatifs de douche et séparatif urinoir des locaux suivants :

RDC

B00SAN8 Sanitaires H

B00SAN9 Sanitaires F

R+1

A01SAN5 Sanitaires H

A01SAN4 Sanitaires F

B01VES7 Vestiaires (SG) Hommes

B01SAN8 Sanitaires hommes et femmes

B01SAN9 Sanitaires hommes et femmes

Fourniture et pose de **cabines préfabriquées**

En stratifié compact épaisseur 13 mm, deux faces du même décor, aux normes NF EN438-4 & NF EN13501-1

Classification C-s1, d0 / M2.

Séparation de cabines assemblée en rainure (pas d'équerre, ni de profilé).

Visserie traversante entièrement intégrée au panneau.

Barre de liaison supérieure en aluminium Ø 40mm.

1 bi-patère polyamide par défaut

Par porte :

- 3 paumelles réglables et dégondables (en techno polymère et axe en acier inoxydable)
- 1 paire de poignées de préhension Ø 70 mm fixée en dos à dos
- 1 verrou (en techno polymère et axe en acier inoxydable) décondamnable de l'extérieur

MODE DE MÉTRÉ : A l'unité de porte et au m² pour les cloisons

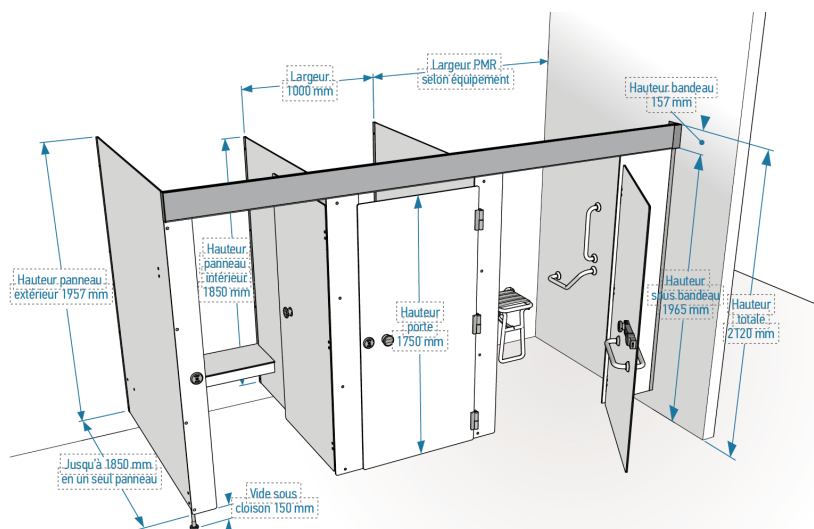
NOTA :

Les portes de cabines et leur serrure (WC PMR, Douche PMR) doivent être préhensibles.

Les portes des WC PMR seront munies d'un dispositif de fermeture (en plus du bec de canne ou de la barre de tirage)

Exemple de produit :

ALTIS de chez NAVIC ou équivalent



8.3.5 Mobiliers

L'ensemble des mobiliers sera de classement feu mini Euroclasse D-s1, d0 selon la norme EN 13501-1.

8.3.5.1 Banque d'accueil

Localisation

RDC

A00PFL2 Poste de Filtrage

Suivants plans

[TMR_QSU_DCE_024007_Banques d'accueil Poste de filtrage.pdf](#)

Prestation : Fabrication et mise en œuvre d'une banque d'accueil

Matériaux : composite à matrice polymère (CMP) Constitués d'une matrice polymère (résine) et d'un renfort en fibres (verre, carbone, aramide), visserie inox A4, ...

Composition :

Plan de travail en panneaux stratifiés sur piétements en aluminium laqué

Dimensions : Suivant plan(s) et détail de l'architecte

Linéaire – Suivant plan(s) détail de l'architecte

Finition : Plan de travail - RAL de couleur au choix de l'architecte

Étagères en mélaminé blanc.

MODE DE MÉTRÉ : à l'ensemble

8.3.5.2 Plan de travail, Meuble haut et bas

Localisation

R+1

A01PER1 Salle de repos

Suivants plans

[TMR_QSU_DCE_024001_CUI_Cuisine.pdf](#)

Prestation : Fabrication et mise en œuvre de plans de travail avec rangements intégrés

Matériaux : Résine HPL, panneaux de particules de bois agglomérés (stratifiés et/ou mélaminés), visserie inox A4, ...

Composition :

Évier sur plan de travail avec rangements intégrés hauts et bas

Plan de travail en panneaux stratifiés compris réservation pour **point d'eau à encastrer fourni et raccordé par le LOT PLOMBERIE et point de cuisson le cas échéant, à encastrer fourni et raccordé par le LOT ELCTRICITE CFO/Cfa ;**

Rangements intégrés sous plan de travail, comprenant façades battantes en panneaux stratifiés sur charnières invisibles et étagères en panneaux de mélaminé sur taquets ; 3 tiroirs

Crédence en panneau en résine HPL type Wall Pannels de chez Berry Alloc **ou équivalent**

Sujétion particulière, accessoires : Le revêtement mural sera en contact avec les le plan de travail par l'intermédiaire de profilés sanitaires de type **DURACOVE DCP30 de chez DURAL ou équivalent** (à la charge du présent lot). Profilés PVC **en L (1/4 de ronds interdits)**

Pose de l'évier y compris toutes sujétions d'étanchéité

L'ensemble comprenant fabrication, transport, et pose, calages, protections ajustage et toutes sujétions de mise en service.

Dimensions : Profondeur 65 cm / Linéaire 245 cm - Suivant plan(s) détail de l'architecte

Finition : Plan de travail, caisson et façades en stratifié – RAL de couleur au choix de l'architecte
Étagères en mélaminé blanc.

Bac de tri intégré sous évier

MODE DE MÈTRE : à l'ensemble

8.3.5.3 Casiers

Localisation

RDC

B00SANS8 Sanitaires hommes

B00SANS9 Sanitaires femmes

Suivants plans

[TMR_QSU_DCE_024002_SAN_Sanitaires H-F.pdf](#)

R+1

B01VES7 Vestiaires (SG) Hommes

Suivant plans [TMR_QSU_DCE_024006_VES_Vestiaires SG.pdf](#)

Prestation : Fourniture et mise en place de casiers

Classement feu : Euroclasse D-s1, d0 selon la norme EN 13501-1.

Mise en œuvre : Assemblage rapide par insertion et vissage des panneaux stratifié (plancher, étagères et parties supérieures).

Équipement : Chaque case est équipée d'une étagère et d'une barre à cintres.

Fermetures par porte cadenas

Coloris : selon le choix de l'architecte suivant le nuancier du fabricant.

MODE DE MÉTRÉ : A l'unité

8.3.5.4 Étagères 1 (paysage)

Localisation

R+1

B01VES7 Vestiaires (SG) Hommes

Suivants plans

[TMR_QSU_DCE_024005_SAN_Sanitaires Femmes.pdf](#)

A01SAN4 Sanitaires F plantons

B01SAN8 Sanitaires femmes

Suivants plans

[TMR_QSU_DCE_024003_SAN_Sanitaires Femmes et plantons R+1.pdf](#)

B01SAN9 Sanitaires hommes

Suivants plans

[TMR_QSU_DCE_024004_SAN_Sanitaires Hommes - Punis.pdf](#)

Étagères en mélaminé hydrofuge avec champs PVC 2mm assortis

Coloris : selon le choix de l'architecte suivant le nuancier du fabricant.

MODE DE MÉTRÉ : à l'unité

8.3.5.5 Étagères 2 (Portrait)

Localisation

R+1

B01VES7 Vestiaires (SG) Hommes

Suivants plans

[TMR_QSU_DCE_024006_VES_Vestiaires SG.pdf](#),

A01SAN5 Sanitaires H plantons

Suivants plans

[TMR_QSU_DCE_024003_SAN_Sanitaires Hommes - Plantons.pdf](#),

Étagères en mélaminé hydrofuge avec champs PVC 2mm assortis

Coloris : selon le choix de l'architecte suivant le nuancier du fabricant.

MODE DE MÉTRÉ : à l'unité

8.3.5.6 Placard de rangements fermant à clé

Localisation

RDC

B00PER3 Officier de permanence

R+1

B01BUR6 Bureau du SG

Matériaux : Panneaux de particules de bois agglomérés à base de colles PMDI qualité PEFC®, stratifié et mélaminé, classement feu : Euroclasse D-s1, d0 selon la norme EN 13501-1. Finition des chants en ABS. Visserie et accessoires en inox brossé sous VALIDATION DE L'ARCHITECTE

Exemple de produit : *FANTONI, ALLEA ou équivalent*

MODE DE MÉTRÉ : à l'unité



8.3.5.7 Panneaux d'affichage

Localisation

RDC

B00PER3 Officier de permanence

R+1

B01BUR6 Bureau du SG

Vitrine d'affichage intérieure

Panneau de fond en liège anti microbien

Cadre aluminium anodisé.

Ouvrant plexi de 3 mm. Serrure de sécurité.

Coins et habillage serrure en polyamide.

Dimensions : 200x120cm

MODE DE MÉTRÉ : à l'unité

8.3.6 **Signalétique**

Définitions

La signalétique traitée par le présent lot concerne :

Signalétique réglementaire

Elle signale les cheminements PMR, les sanitaires adaptés Hommes et Femmes, etc.

Signalétique récapitulative

Informations globales sur l'équipement : Liste d'entités, de services, d'espaces spécialisés sous forme de synoptique et/ou plans de repérage

Signalétique directionnelle

Depuis l'extérieur de l'enceinte, elle signale les entrées de site et les cheminements en distinguant véhicules et piétons.

Elle dirige les piétons à l'intérieur du site vers les différents services.

Signalétique informative et de localisation

La signalétique de localisation marquera l'arrivée de l'utilisateur à sa destination : bureau, salle de réunion, service, activité.

N'est pas concernée :

La **Signalétique dite de sécurité** nécessaire à l'évacuation des personnes et à l'intervention des secours. **A CHARGE DU LOT 05 PLOMBERIE, CLIMATISATION, VENTILATION**

La **Signalétique routière** panneaux de direction, sens interdit, etc. **A CHARGE DU LOT 01 VRD, TERRASSEMENTS GENERAUX**

Matériaux utilisés et fabrication

Matériaux : panneaux composites, films adhésifs à haute résistance au vandalisme et aux intempéries

Fabrication : Les matériaux, couleurs et les polices de caractères seront définis par l'architecte.

Les matériaux, les couleurs et le graphisme seront cohérents sur tout le projet, au travers d'une charte graphique et typologique proposée par l'architecte.

L'architecte fournira une typologie, et les informations à porter sur chaque enseigne.
L'entreprise présentera des maquettes et des échantillons de chaque typologie, pour validation et Bon A tirer.

Mise en œuvre : Fixations par chevilles et visserie inox avec ou sans entretoises

Dimensions : Suivant plans et charte graphique de l'architecte

NOTA : Les polices de caractères, couleurs et finitions des matériaux et le graphisme seront définis au travers d'une charte graphique et typologique proposée par l'architecte.

L'entreprise présentera des maquettes et des échantillons, pour validation et Bon A tirer.

8.3.6.1 Signalétique informative et de localisation

Localisation

Dénomination du local – Tous locaux - Adhésifs sur portes

Numérotation et/ou Identité du local et/ou fonction de l'occupant

Film adhésif anti UV anti vandale

Composition / Dimensions : Suivant plans et carnet de signalétique architecte

MODE DE MÉTRÉ : au forfait

8.3.6.2 Signalétique générale

Localisation

Signalétique réglementaire, signalétique récapitulative, Signalétique directionnelle

Répertoire général fléché définissant de façon précise l'ensemble des services de l'équipement et la direction à emprunter

Film adhésif anti UV anti vandale

Composition / Dimensions : **Suivant plans et carnet de signalétique architecte**

MODE DE MÉTRÉ : à l'unité

8.3.6.3 Signalétique extérieure 1

Localisation

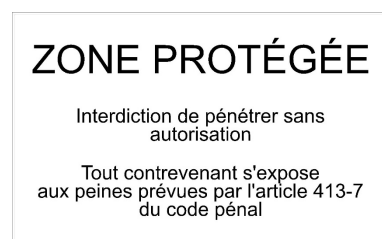
Sur façades sud-est et sud-ouest de l'armurerie

Panneautage « Zone Protégée »

Fourniture et pose de panneaux composites, films adhésifs à haute résistance au vandalisme et aux intempéries

- Panneaux sandwich en aluminium de type Dibond ou équivalent de 1,5 mm d'épaisseur, percés aux 4 coins ;
- Dimensions : largeur = 80 cm, hauteur = 50 cm ;
- Caractères indélébiles respectant la police d'écriture « ARIAL » et rétro réfléchissants ;
 - Taille de la police d'écriture : « ZONE PROTEGEE » en lettres majuscules de 60 mm de hauteur
 - Le reste du texte en lettres minuscule de 30 mm de hauteur ;
- Lettres de couleur noire sur un fond blanc ;
- Mise en œuvre vissée par visserie inox A4 à environ 1,80 m de hauteur

MODE DE MÉTRÉ : à l'unité



8.3.6.4 Signalétique extérieure 2

Localisation

Sur les nouvelles clôtures périmétriques

Panneautage « Terrain Militaire »

Fourniture et pose de panneaux composites, films adhésifs à haute résistance au vandalisme et aux intempéries

- Panneaux sandwich en aluminium de type Dibond ou équivalent de 1,5 mm d'épaisseur, percés aux 4 coins ;
- Dimensions : largeur = 50 cm, hauteur = 40 cm ;
- Caractères indélébiles respectant la police d'écriture « TIMES NEW ROMAN » et rétro réfléchissants ;

- Taille de la police d'écriture : « TERRAIN MILITAIRE » et « DÉFENSE D'ENTRER » en lettres majuscules de 60 mm de hauteur
- Le reste du texte en lettres minuscule de 30 mm de hauteur ;
- Lettres de couleur noire sur un fond blanc ;
- Mise en œuvre vissée par visserie inox A4

MODE DE MÉRÉ : à l'unité



8.3.7 Protection / nettoyage / réception

8.3.7.1 Nettoyage en cours de chantier

Localisation

POUR MÉMOIRE Inclus dans les postes ci avant

Nettoyage des locaux en fin de chaque intervention. Enlèvement des gravats, déchets, emballages liés au présent lot et évacuation à la décharge.

L'entrepreneur devra également mettre en place des protections provisoires à déposer les jours précédents la livraison. Il demeurera responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.

FIN du Descriptif du Lot 08 MENUISERIES BOIS

Fait à Saint-Jean de la Blaquière,

Le 8 mars 2026

Rédacteur : Antoine GEOFFROY, CiEA